

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 5 juillet 2018

DCM N° 18-07-05-30

**Objet : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Au titre de l'accompagnement des initiatives de jeunes, il est proposé de soutenir 7 lauréats messins du jury départemental Projets Jeunes du 23 juin 2018, par l'attribution de bourses et la mise en place d'accompagnements. Le montant total des bourses attribuées s'élève à **4 000 €** et se décline comme suit :

**Marine SOLER : Lieu Commun**

A l'origine de l'association Lieu Commun ayant pour but d'organiser des événements culturels inédits, Marine et ses coéquipiers envisagent la mise en œuvre d'ateliers pour enfants par des artistes plasticiens et performeurs, de circuit d'œuvres uniquement visibles par les fenêtres de plusieurs appartements de Metz, et d'une résidence d'artiste d'un mois au cœur du Sablon. La spécificité de Lieu Commun étant d'organiser ces événements exclusivement chez des particuliers. Le coût total de l'action est de 13 377 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

**Corentin RODRIGUEZ : Basket Europe Tour**

Corentin prépare un tour d'Europe des terrains de basketball extérieurs, à la rencontre des populations, la découverte des codes sociaux, et la compréhension de la place prise par la pratique libre dans chacun des pays traversés. Il souhaite en outre faire la promotion de la culture et des acteurs associatifs, économiques, responsables et solidaires mosellans. Il proposera, à son retour, une exposition, un film documentaire et une conférence sur le fruit de ses échanges. Le coût global de l'action s'élève à 4 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

**Cécile LE COUEDIC : Illustration et animation vidéo**

Artiste plasticienne également formée aux outils de l'animation vidéo, Cécile prépare une exposition de son travail graphique dans une librairie, qu'elle complètera par des ateliers d'initiation à la vidéo. Elle souhaite ainsi confronter son travail au regard des publics pour mieux préparer sa professionnalisation. Le coût total de son action s'élève à 2 106 €. Il est proposé la prise en charge d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

### **Romain DAL FARRA : Divodorum**

Ce jeune messin est passionné d'histoire et particulièrement de celle de sa ville. Il prépare donc une série audiovisuelle de 12 épisodes de 25 minutes chacun sur l'histoire de Metz et de la région Grand Est depuis la préhistoire à nos jours. Le coût global de son projet s'élève à 7500 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, la Ville de Metz accompagne techniquement et pédagogiquement, et soutient les projets suivants dont les bourses respectives sont prises en charge par les partenaires du dispositif :

### **François HILD : Soap Magazine**

François envisage d'éditer un magazine semestriel traitant de la mode, du design et de la photographie. Son objectif est de faire connaître et valoriser de jeunes créateurs à travers articles et interviews.

### **Emil POLETTE : Prélude dans la Pampa**

Tout juste diplômé de l'école des Beaux-Arts de Metz, Emil crée une marque d'accessoires et de vêtements dont il réalise les illustrations. Ses productions sont mises en vente dans les commerces de la région, les premières pièces étant des carrés de soie imprimés.

### **Théo HANSER : Runergy**

Passionnés de sport en général et de course à pieds en particulier, Théo et son coéquipier ont créé un outil numérique facilitant les inscriptions aux épreuves pédestres organisées dans la région. La démarche s'effectue aujourd'hui par le biais de leur site internet mais sera très prochainement réalisable en mobilité grâce à une application dédiée. Leur action profite en outre aux organisateurs qui ont la possibilité d'y accroître leur visibilité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 portant sur la Charte de l'accompagnement à l'initiative, à l'engagement et à la prise d'autonomie des Jeunes en Moselle,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes ; de promouvoir les jeunes talents et de donner toute leur place aux nouvelles générations d'acteurs sociaux, solidaires, économiques, culturels et associatifs sur le territoire,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **4 000 €** :

- Association Lieu Commun (Marine SOLER – Lieu Commun)	<b>1 000 €</b>
- CRI-BIJ	<b>3 000 €</b>

*Dont :*

- *Cécile LECOUEDIC – Illustration et animation vidéo* 1 000 €
- *Corentin RODRIGUEZ – Basket Europe Tour* 1 000 €
- *Romain DAL FARA – Divodorum* 1 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours l'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**